



## COMMUNE de ROCHEFORT-SUR-LOIRE

MAIRIE - 49190

### SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2017 – COMPTE RENDU

Lettres de convocations adressées le vingt-cinq août deux mil dix-sept en vue de la réunion qui doit avoir lieu à la mairie de Rochefort-sur-Loire, le jeudi trente-et-un août deux mil dix-sept à vingt heures.

L'an deux mil dix-sept, le trente-et-un du mois d'août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de Catherine GUINEMENT, Maire de Rochefort-sur-Loire.

Étaient présents : Catherine GUINEMENT, Gaëtan ROBIN, Bérengère DUFEU, Bruno CHEMINAT, Angélica GOUFFIER, Myriam GUILLET, Philippe ANQUETIL, Laurence BULOUREDE, Elisabeth DUPONT, Jean-Michel NOËL, Denise CARTER, Mickaël MOREAU, Alain MARGUET, Véronique LOZEAU,

Absents excusés : Dominique RICHARD ayant donné pouvoir à Philippe ANQUETIL, Ludovic RAYMOND ayant donné pouvoir à Alain MARGUET,

Absent : Sébastien PIN,

Secrétaire de séance : Laurence BULOUREDE

////////////////////////////////////

#### INFORMATION SUR LA CONSTITUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe le conseil de deux démissions : Philippe Allizart et Christelle Papiau. Puis elle leur donne la parole.

Philippe Allizart explique que sa démission est liée à plusieurs raisons : charge trop lourde par rapport à ses activités professionnelles et personnelles. Il rapporte également son désaccord par rapport à la façon de travailler de Madame le Maire et une incompatibilité de travail sur certains dossiers et orientations. Il met fin à son engagement en étant désolé d'abandonner en cours de mandature. Il se dit ravi d'avoir travaillé avec l'équipe municipale et souhaite bon courage à tous.

Christelle Papiau a remis sa démission car elle avait l'impression de ne plus être efficace, de survoler les dossiers. Elle s'interroge depuis plusieurs mois et préfère abandonner par manque de temps et d'investissement. Elle signale une perte de motivation mais dit que cette expérience de 3 ans fut une belle rencontre, que c'est intéressant de voir l'envers du décor. Elle informe le conseil que Sébastien Pin est prêt à la remplacer.

Madame le Maire les remercie pour leur investissement sur la commune, leur solidarité, leur bienveillance passée, présente et future.

Elle informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de remplaçant pour Philippe ALLIZART car fin de la liste.

Puis elle fait la lecture d'un poème de René-Guy Cadou.

Départ de Philippe ALLIZART et Christelle PAPIAU.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2017**

Laurence Buloude demande que soit précisé au 10°) Actualité des commissions - Commission enfance, jeunesse et sports, qu'il s'agit de l'école publique qui démarre 1/4h plus tôt.

Compte-tenu de cette rectification, le procès-verbal de la séance du jeudi 29 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

**QUESTIONS COMMUNALES**

**DEL31082017-01 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – APPROBATION**

Angélica GOUFFIER, adjointe présente la décision modificative n°4, validée par la commission des finances.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité les écritures budgétaires suivantes prenant en compte des réaffectations de crédit.**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	3 920,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>3 920,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2152-37 : VOIRIE URBAINE ex 04	0,00 €	3920,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3920,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 910,00 €</b>	<b>3920,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**DEL31082017-02 - PERSONNEL – AVANCEMENTS DE GRADE PAR ANCIENNETE**

Création du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe  
Création du grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Madame le Maire expose :

« Deux agents communaux peuvent prétendre à un avancement de grade par ancienneté, à savoir :

**Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe – Echelle C3 – 8<sup>ème</sup> échelon**

Isabelle BREVET, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet a été proposé à l'avancement de grade par ancienneté à la commission administrative paritaire du 4 juillet 2017. Celle-ci a émis un avis favorable à cet avancement à compter du 22 mars 2017.

**Adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe – Echelle C2 – 6<sup>ème</sup> échelon**

Audrey LE COR, adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe, intercommunal, à temps non complet (6/35<sup>ème</sup>) a été proposée à l'avancement de grade par ancienneté à la commission administrative paritaire du 4 juillet 2017. Celle-ci a émis un avis favorable à cet avancement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il appartient au conseil de créer les grades d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe et de décider de la date d'effet de l'avancement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

Textes : Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 – Décret n° 88-145 du 15 février 1988

**- DE CRÉER les grades suivants :**

**Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 22 mars 2017**

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe – C3

Durée hebdomadaire du travail : Temps complet

Nombre : 1

**Adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Adjoints territoriaux du patrimoine

Grade : Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe – C2

Durée hebdomadaire du travail : Temps non complet (6/35<sup>ème</sup>)

Nombre : 1

**- DE SUPPRIMER les grades actuels du tableau des effectifs aux mêmes dates.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

////////////////////////////////////

**DEL031082017-03 - PERSONNEL - REORGANISATION DU SERVICE ENFANCE -  
PAUSE MERIDIENNE, TAP, ENTRETIEN DES LOCAUX**

Personnel titulaire : Augmentation/diminution temps de travail

Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique territorial de 27,92/35<sup>ème</sup> à 30,10/35<sup>ème</sup>,

Diminution du temps de travail d'un adjoint territorial d'animation de 7,55/35<sup>ème</sup> à 6,34/35<sup>ème</sup>,

Diminution du temps de travail d'un adjoint territorial d'animation de 10,84/35<sup>ème</sup> à 8,49/35<sup>ème</sup>,

Création d'emplois :

Création grade d'un adjoint d'animation à 7,51/35<sup>ème</sup>,

Création grade de 3 adjoints techniques territoriaux (24,18/35<sup>ème</sup>, 22,67/35<sup>ème</sup>, 20,93/35<sup>ème</sup>)

Madame le Maire expose :

« Dans le cadre de la réorganisation du service enfance visant à répondre aux nouveaux besoins liés à l'augmentation des effectifs avec l'ouverture d'une 8<sup>ème</sup> classe et à l'entretien des locaux nécessaires aux activités, il faut prévoir une réorganisation du temps de travail des agents (augmentation/diminution temps de travail, création d'emploi). Le projet joint sera soumis au prochain comité technique paritaire pour avis.

Il appartient au conseil :

1) *d'approuver les augmentations/diminutions de temps de travail pour :*

- Augmentation pour 1 adjoint technique (27,92/35<sup>ème</sup> à 30,10/35<sup>ème</sup>),

- Diminution pour 2 adjoints d'animation (de 7,55<sup>ème</sup> à 6,34/35<sup>ème</sup>, de 10,84/35<sup>ème</sup> à 8,49/35<sup>ème</sup>),

2) *de créer quatre emplois*

- 1 adjoint territorial d'animation à 7,51/35<sup>ème</sup>,

- 3 adjoints techniques territoriaux ((24,18/35<sup>ème</sup>, 22,67/35<sup>ème</sup>, 20,93/35<sup>ème</sup>). »

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

Textes : Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 – Décret n° 88-145 du 15 février 1988.

**1) APPROUVE à l'unanimité les augmentations/diminutions de temps de travail au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour :**

- **Augmentation pour 1 adjoint technique territorial (de 27,92/35<sup>ème</sup> à 30,10/35<sup>ème</sup>),**

- **Diminution pour 2 adjoints territoriaux d'animation (de 7,55/35<sup>ème</sup> à 6,34/35<sup>ème</sup>), de 10,84/35<sup>ème</sup> à 8,49/35<sup>ème</sup>)**

**2) CRÉE quatre emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2017,**

- **A l'unanimité, 1 emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (7,51/35<sup>ème</sup>)**

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint territoriaux d'animation

Grade : Adjoint territorial d'animation

Durée hebdomadaire de travail : Temps non complet (7,51/35<sup>ème</sup>)

Nombre : 1

- **A la majorité des voix (15 pour, 2 contre dont 1 pouvoir), 3 emplois d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet**

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territoriaux



